



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, que conformément à la résolution 2024-564 adoptée par le conseil municipal le 5 novembre 2024, la demande de dérogations mineures pour le 121, rue du Cassot, sera présentée au conseil à la séance du 19 novembre 2024, plutôt qu'à la séance du 5 novembre 2024 tel que le prévoyait l'avis public publié le 16 octobre 2024.

La demande de dérogations mineures sera donc présentée à la séance ordinaire du conseil municipal du mardi 19 novembre 2024 à 18 h 30 à la salle Jeanne-Landry du pavillon André-Coinde du Campus Notre-Dame-de-Foy, située au 5030, rue Clément-Lockquell, à Saint-Augustin-de-Desmaures, G3A 1B3.

Au cours de cette séance, le conseil statuera sur la demande de dérogations mineures concernant l'immeuble suivant :

121, rue du Cassot (lot 3 057 011)

Demande de dérogations mineures visant à autoriser la construction :

- d'un bâtiment principal sur les fondations existantes dont la marge de recul avant serait de 7,36 m au lieu d'au moins 9 m, tel qu'exigé à l'article 4.1.3.1 du *Règlement de zonage n° 480-85* pour la zone RA/A-27;
- d'une galerie, incluant un escalier, empiétant en cour avant, d'une superficie de 8,37 m² au lieu d'un maximum de 5 m² et d'une largeur de 9,1 m au lieu d'un maximum de 4,5 m, tel qu'exigé à l'article 3.2.1.2 du *Règlement de zonage n° 480-85*.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

La présentation du projet visé par cette demande est toujours disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
Ce 7 novembre 2024

La greffière,
Me Marie-Josée Couture
www.vsad.ca